



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et Surveillant(e)s Brigadiers

**S.P.S. CP RENNES VEZIN**

## **COHABITATION ET SURPOPULATION**

Vezein le Coquet, le 4 mai 2024

Le 3 mai 2024 aux alentours de 9 heures 45 à la maison d'Arrêt 1 au niveau du rez de chaussée droit du centre pénitentiaire de Rennes Vezein. Le détenu P. provoque un tapage. Les agents tentent de parlementer afin d'apaiser la situation, sans succès. Le détenu s'énerve, il tente une sortie de force, agrippe un collègue au poignet. Durant la maîtrise, il bousculera plusieurs agents, en projettera un au sol et en frappera un autre au niveau de l'œil.

Il faudra 4 agents pour maîtriser l'individu, non sans mal. Cause (si une cause doit être trouvée) du mécontentement de l'individu : un simple changement de cellule, nécessaire à cause de l'encombrement de nos détentions.

**Résultat : encore un agent blessé dans l'exercice de ses fonctions. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.**

Le SPS réclame la plus grande fermeté, aussi bien au niveau disciplinaire que judiciaire à l'encontre de ce détenu. Les plaintes doivent être déposées et la protection fonctionnelle et statutaire accordée sans délai ! La direction locale doit et devra assurer à ses personnels victimes, un parfait suivi. Elle doit également proposer toute l'aide et l'accompagnement nécessaire, tant psychologique que procédural, à ses agents victimes de violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions.

***Ne laissons jamais s'installer l'Inacceptable, l'Intolérable,  
l'Immunité aux détenus aux faits de violences sur personnels.***

Le bureau local SPS CP Rennes Vezein

**S.P.S**  
**Indépendant, Autonome et**  
**100% Surveillant(e)s**